

Fiche presse - Mercredi 4 mai 2016

Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion

Une action concertée contre toutes les formes d'exclusion

Una an après la signature du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, les 106 actions sont en cours de réalisation !

Fruit du travail des acteurs institutionnels, associatifs, des entreprises et des usagers, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion a été signé le 18 février 2015. L'objectif de ce plan d'action partenarial, formalisé en un **Pacte de 106 engagements** est de lutter contre la grande exclusion.

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion en quelques chiffres

- Le dispositif est instauré le 18 février 2015 pour une durée de cinq ans (2015-2020).
- > 106 mesures mises en œuvre depuis un an.
- ➤ 13 grandes institutions signataires (Ville de Paris, préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, préfecture de police, ARS, APHP, CPAM, CAF, Pôle emploi, Fondation FACE, SNCF, EDF, RATP, FNARS) mais aussi des acteurs sociaux et associatifs (Emmaüs Défi, le Samu Social de Paris).

Un Pacte qui s'articule autour de cinq axes

- L'accès aux droits, préalable indispensable de la lutte contre l'exclusion.
- Prévenir, pour éviter que des personnes ne se retrouvent à la rue.
- Intervenir, pour apporter des solutions efficaces aux situations de rue, dans le respect des droits fondamentaux des personnes.
- Insérer durablement, pour permettre l'insertion sociale et professionnelle de tous.
- Coordonner, piloter et mettre en place une gouvernance partenariale.

Des réalisations concrètes contre l'exclusion

- ➤ Le **relogement** est au cœur de ce dispositif avec l'ouverture en 2015 de 900 places d'hébergements supplémentaire en Île-de-France (dont 70 à paris) et 1 000 supplémentaires pour l'année 2016.
- ➤ Un effort considérable est mené avec la construction de 217 logements en résidences sociales et pensions de famille pour l'année 2014/2015 et près de 300 pour 2016.
- La mise en œuvre du **dispositif Garantie jeunes** qui vise à conduire près de 600 jeunes en grande précarité vers l'autonomie pour l'année 2016.

Une action concertée contre toutes les formes d'exclusion

Les notions de **prévention**, de **cohérence** et de **fluidité des parcours** sont au centre du Pacte et témoigne de la nécessité d'instaurer un accompagnement social global, depuis l'accès aux droits, première étape du parcours, jusqu'au logement, la santé, l'emploi et la citoyenneté, facteurs de réinsertion et de sortie de la précarité.

Garantir un accès aux droits pour prévenir la grande exclusion

Développer une politique de prévention efficace fondée sur l'accès aux droits et aller à la rencontre des personnes les plus fragiles permet de prévenir la mise à la rue des personnes les plus vulnérables.

Exemples de dispositifs

- Des « permanences en pied d'immeuble » en lien avec les bailleurs sociaux sont mises en place pour informer les ménages des dispositifs d'aide au logement. D'ici fin 2016, 12 à 15 permanences d'une demi-journée auront été réalisées.
- Les équipes de prévention des troubles de santé mentale vont être mises en place dès septembre 2016 dans les 13^e et 20^e arrondissements de Paris pour venir en aide aux personnes en situation de précarité.

La préfecture de région d'Île-de-France mène également des actions pour prévenir la grande exclusion notamment au niveau des jeunes avec le Pacte 2^e chance qui permet **un suivi de proximité et réactif de jeunes issus de quartiers des ZSP** (zones de sécurité prioritaires) et sous main de justice afin de les conduire vers une formation qualifiante ou un emploi.

D'ailleurs, le 11 mai prochain, les premières chartes Entreprises et quartiers seront signées avec des entreprises qui s'engagent à embaucher ces jeunes en grande difficulté.

Apporter des solutions

En Île-de-France et à Paris, la priorité demeure le relogement des personnes les plus vulnérables. Ainsi pour la seule année 2015, près de 900 places d'hébergements supplémentaires ont été créées et près de 1 000 supplémentaires pour l'année 2016. 156 familles hébergées à l'hôtel depuis plus de 5 ans sont sorties de l'hôtel entre février 2015 et février 2016.

L'ouverture de 1 500 places d'hébergement dans le cadre de la campagne hivernale, dont 700 sont pérennisées (principalement à destination des familles et des femmes isolées) s'est accompagnée de propositions de solutions d'hébergement à plus de 5 000 migrants primo-arrivants depuis l'été 2015 dans le cadre du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, présenté en octobre 2015.

De nombreuses autres actions ont également été développées, comme par exemple :

un dispositif d'aide alimentaire et pour assurer une offre alimentaire et un accès aux soins constants toute l'année (y compris pendant les périodes estivales). Deux restaurants

- solidaires supplémentaires ont été ouverts dans les 19^e et 12^e arrondissements portant leur nombre à 9 ;
- des maraudes psycho-sociales ont été organisées par l'association Aux Captifs la Libération (ACLL) autour des gares du Nord et de l'Est.

Insérer durablement pour permettre la sortie de la rue

L'objectif n'est pas seulement la réinsertion mais l'intégration durable par l'emploi, le logement et le suivi sanitaire. Il s'agit de permettre à un maximum de personnes de quitter la rue.

Du point de vue du logement, les services de l'État et notamment la DRILH (Direction régionale et interdépartementale du logement et de l'hébergement) produisent un effort considérable. 217 logements en résidences sociales et pensions de famille ont été créés pour l'année 2014/2015 et près de 300 pour 2016.

Pour favoriser l'accès au logement, les critères d'accès aux structures de logement temporaires ont été assouplis ainsi que les conditions d'accès au dispositif *Louez solidaire* qui bénéficie en 2016 à 931 familles. Il est complété par le dispositif *Solibail* qui bénéficie à 4 000 familles en Île-de-France avec un objectif de 528 familles supplémentaires pour 2016.

Des actions en faveur de **l'insertion par la culture** sont aussi conduites en lien avec les partenaires institutionnels et sociaux en proposant aux publics en grande exclusion une offre culturelle et artistique.

Les treize signataires du Pacte contre la Grande exclusion

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris / Ville de Paris / Préfecture de police / AP-HP / SNCF /Pôle Emploi / EDF / ARS / FNARS / FACE / Caf Paris / Assurance maladie / RATP

Pour télécharger le pacte

https://api-site.paris.fr/images/153658.pdf

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France 01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter: https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis